



**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION**  
**attribuée à M. Alain GIVORD**  
**5<sup>ème</sup> Vice-président**

20200624 - OS DP

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

**Vu** la délibération n°20200603-02 DCC du Conseil communautaire du 3 juin 2020 fixant à 9 (neuf) le nombre de vice-présidence,

**Vu** la délibération n°20200603-07 DCC du Conseil communautaire du 3 juin 2020 procédant à l'élection du cinquième Vice-président,

**Considérant que** le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses vice-présidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 5 juin 2020, Monsieur Alain GIVORD est attributaire d'une délégation de fonction et aura la charge du développement économique et de la dynamisation des bourgs centres.

Il aura pour missions :

- La définition et la mise en œuvre d'action de soutien à l'économie et aux entreprises, dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et en lien avec les acteurs et dispositifs existants (Territoire d'Industrie, Centre Ain Initiative)
- La gestion, le développement et l'évolution de zones d'activités, en lien avec le PLUi
- L'accompagnement des installations, extensions et mutations d'entreprises
- Le suivi du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises piloté par le Département
- La définition d'une politique du commerce et d'attractivité des bourgs centre. Il veillera à cet effet à établir et entretenir un lien durable avec les commerçants du territoire en favorisant les organisations collectives. Il étudiera les opportunités pour le territoire de mobiliser des dispositifs dédiés type « petite ville de demain ». Il précisera l'action communautaire en matière de « dernier commerce ».

Il coanimera avec le Vice-Président délégué à la planification de l'urbanisme et de l'habitat une commission communautaire aménagement du territoire et développement économique.

Il assurera le lien avec les partenaires relatifs à l'économie et aux commerces : Région, Département Chambres consulaires, Centre Ain initiative, SPL In Terra.

Il pourra proposer, puis animer des groupes de travail, comités de pilotage... liés aux sujets dont il a la charge.

**Article 2 :** Cette délégation donnée à M. GIVORD a pour effet de lui permettre de signer au nom du Président tous actes, décisions, conventions et courriers (dont notamment à l'attention des usagers) dans le domaine du développement économique et de la dynamisation des bourgs centres.

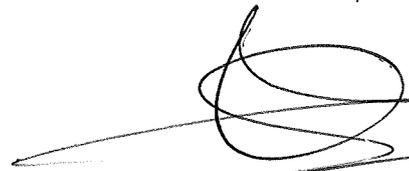
**Article 3 :** Cette délégation ne comprend pas la signature des documents suivants :

- ✓ tous les actes relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- ✓ tous les actes relatifs à la politique budgétaire et financière (préparation, exécution du budget et gestions des comptes, gestion de la dette et de la trésorerie, attributions de subventions, demande de subvention, ...)
- ✓ tous les actes relatifs à la procédure de passation, de gestion des marchés publics et d'exécution des marchés publics ;
- ✓ tous les actes de gestion du patrimoine (actes d'administration, de conservation, de disposition) ;
- ✓ tous les actes de gestion des assurances ;
- ✓ tous les actes pour les acquisitions et les cessions immobilières ;
- ✓ tous les actes relatifs à l'organisation du service (règlement de service, ...).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département de l'Ain. Une copie sera adressée à l'intéressé et au trésorier de la collectivité.

Fait à Pont-de-Veyle, le 24 JUIN 2020

Le Président,



Christophe GREFFET.

Transmis au contrôle de légalité le 24 JUIN 2020  
Affiché le 24 JUIN 2020  
Mis sur le site internet le 24 JUIN 2020